

Octobre - Novembre - Décembre 2023



CHELUN
INFORMATIONS
MUNICIPALES



SOMMAIRE

Page 2

L'édito de Mr Le Maire

Page 3

Voeux de notre député

Page 4

RPI -Trois clochers

Page 5

P'Tit Casino

Page 6

Fibre optique

Page 7

ACC
Gaulle Chelunaise

Page 8

ASPC

Page 9

UNC
St ROCH

Page 10

CCM

Page 11

Réunion des Maires

Page 12

ADMR

Page 13

Recensement

Pages 14-18

SMICTOM

Page 19

CLIC
Coloriage

Page 20

État Civil
Divers

L'édito de Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2023 se termine dans un contexte national et international compliqué, fait de conflits, et qui rend le climat anxiogène. Malgré tout, il nous faut regarder devant et rester optimiste pour l'avenir.

Pour notre commune, les travaux d'effacement des réseaux et la pose du nouvel éclairage public à led se terminent rue de Bretagne et chemin de la Lande non sans mal. Il reste, au moment où je rédige cet édito, le câblage définitif du téléphone par la société Orange Axians sur certaines maisons et les reprises de voirie quand les conditions météo le permettront.

- Côté fibre optique, les dernières réserves viennent d'être levées et vous trouverez en page intérieure les éléments du déploiement transmis par Mégalis et qui permettront une commercialisation fin de l'été 2024. Là aussi, ce sera une vraie plus-value pour notre commune.

Tous ces travaux qui s'achèvent, très lourds financièrement, sont structurants et déterminants pour concevoir le futur de l'aménagement de notre commune : ils permettent de sécuriser la distribution électrique, mais aussi d'éliminer la pollution visuelle. Ils contribuent enfin à réduire la facture énergétique par quatre.

- L'année 2024 verra la réalisation de l'espace intergénérationnel City Stade au coeur du bourg, fin du 1er semestre, car les retours de demandes de financement permettront de subventionner en totalité cet équipement structurant pour les jeunes et les moins jeunes.
- Le 30 mars 2024, à 09h00, CHELUN accueillera le départ de la RÉGALANTE. Cet itinéraire qui va de Nantes au Mont St Michel passera par 4 communes de Roches aux Fées : Chelun, Éancé, Martigné et Thourie. Cela permettra la mise en valeur de notre commune : dernier commerce, gîtes ruraux ...
- Le vendredi 12 janvier 2024 à 19h30, avec mon conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous retrouver pour les voeux de la municipalité. Autour d'un moment de convivialité, j'accueillerai les nouveaux résidents et leur remettrait un petit cadeau de bienvenue.

Pour conclure, je vous souhaite, en mon nom et celui de mon conseil, de très belles fêtes de fin d'année et pour 2024 la santé à toutes et à tous.

Bien cordialement,

Votre Maire, Christian SORIEUX

Vice-Président de Roche Aux Fées Communauté,

en charge des finances et des sports

Conseiller départemental du canton de La Guerche de Bretagne

Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du THEIL



Vœux de Mme Le Nabour

Madame Monsieur,

C'est une nouvelle année particulièrement mouvementée sur le plan international qui vient de s'écouler. Nous en ressentons tous les conséquences dans nos quotidiens, à différents degrés. Un contexte qui nous pousse à nous adapter avec une résilience collective qui doit être saluée, sans nier les difficultés et les inquiétudes que je sais réelles et auxquelles les politiques publiques tentent de répondre au mieux.

De bonnes nouvelles auront également marqué cette année ; Elles font rarement les gros titres, mais peuvent être soulignées. Sur le plan économique notamment, avec un taux d'emploi et une croissance qui se maintiennent à un bon niveau... Si ces données peuvent paraître lointaines, elles sont cependant essentielles, contribuant à garantir notre système social, notre filet de sécurité à tous.

A titre personnel, je me réjouis de belles victoires sur la circonscription : pour l'accès aux soins d'abord, avec le projet de restructuration de l'hôpital Simone VEIL de Vitré qui est enfin lancé après des années d'attente. Le maintien de l'EHPAD d'Availles-sur-Seiche, dont l'avenir était plus que menacé, est également acté. Sécurité aussi, avec deux nouvelles brigades de gendarmerie, à Louvigné-de-Bais et Val-d'Izé. Ces victoires viennent souligner une volonté de proximité de l'action publique avec des services au plus près des besoins dans les territoires, à l'image des sept structures « France Services » qui maillent la circonscription pour accompagner chacun dans ses démarches administratives. Au niveau national, j'ai été à l'origine d'une expérimentation nommée « Territoire zéro non-recours » pour laquelle 39 territoires ont été retenus, ouvrant vers un accès aux droits plus simple, plus efficace. Expérimentation dont je suivrai l'évolution ces prochains mois.



L'année 2024 qui s'ouvre est porteuse de belles opportunités, avec des moments de rassemblement qui s'annoncent forts. Je pense évidemment aux jeux olympiques et paralympiques qui verront le monde se rassembler à Paris. Nous pouvons être fiers qu'une partie des peluches des mascottes Phryges soient fabriquées sur la circonscription, à la Guerche-de-Bretagne. Ces jeux constitueront un moment d'unité mondiale, autour du sport, des valeurs qu'il véhicule, avec des performances individuelles et collectives que nous avons hâte d'admirer. Une communion particulièrement attendue dans la période que nous vivons.

C'est donc le regard tourné vers l'avenir que je vous souhaite une excellente année 2024, autour des valeurs essentielles qui fondent le vivre ensemble.

Christine LE NABOUR – Députée de la 5^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine.



RPI les Trois Clochers...



Le 4 septembre, tous les élèves du RPI les trois clochers ont repris le chemin de l'école pour retrouver leurs camarades et leur enseignant.

23 élèves de maternelle sont scolarisés à l'école d'Eancé dans la classe de Barbara LENOIR, qui travaille en collaboration étroite avec Agnès BARBE, Asem. L'école de Chelun accueille en cette rentrée 34 élèves : 17 CP-CE2 dans la classe de Margaux LEBRETON DELOURME et 17 CE1-CM1-CM2 dans la classe de Victor BARRE-VILLENEUVE.



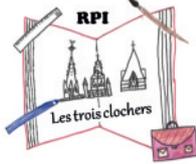
L'école accueille cette année une nouvelle directrice. Marie Baux est Chef d'établissement de l'école de Retiers depuis 2012. Elle a pris la direction du regroupement pédagogique et prend la succession de Clémence Cornée. Marie Baux sera présente le lundi dans le RPI.



Le 11 septembre, tous les élèves se sont retrouvés à Eancé pour fêter la rentrée. Après avoir partagé un pique-nique, ils ont fait des jeux proposés par l'UGSEL 35 pour coopérer et prendre plaisir ensemble, de la petite section au CM2. En fin de journée, les enfants ont participé à une temps de célébration de rentrée. Un moment de cohésion importante !



L'équipe éducative a de nombreux projets pour cette nouvelle année scolaire. La classe de maternelle d'Eancé participera, cette année, au programme Cin'école, en partenariat avec le cinéma de Retiers, le Resteria. Les deux classes de Chelun bénéficient d'un projet musique avec des professeurs du Hang'art de Retiers. Les élèves du CP au CM2 vont découvrir les différents styles musicaux qui ont marqué les époques. Ils participeront également à un cycle d'escalade (CP-CE1-CE2) et à un cycle pour apprendre à rouler à vélo (CM1-CM2) avec un éducateur de l'office des sports. Un séjour aux sports d'hiver, à Arreau, aura lieu en janvier 2024. Un moment très attendu de tous les élèves scolarisés à Chelun. Enfin, tous les élèves de la GS au CM2 ont pu réaliser un cycle de natation à la piscine de la Guerche.



...RPI les Trois Clochers

Le dimanche 10 décembre, l'APEL a pu réorganiser son marché de Noël à la salle communale de Forges. Une dizaine d'exposants était présente, ainsi que l'école. Les élèves du RPI se sont produits en concert dans l'église. Un moment festif apprécié par tous !

L'Organisme de Gestion, OGEC, présidé par Charlotte Castiaux et Nadège Bréhier, continue son travail au service de l'école, des élèves et des familles. Des travaux d'amélioration de l'école de Chelun ont été menés cet été.

L'Association des Parents d'élèves, APEL, présidée par Jérémy DUPAS et Adrien DUFIL a prévu de nombreuses manifestations, moments festifs et ventes en soutien aux familles de l'école. Pour participer et soutenir l'APEL, n'hésitez pas contacter l'association : apel.rpilestroisclochers@gmail.com.

L'école d'Eancé ouvrira ses portes le **vendredi 9 février 2024** de 17h30 à 19h30. Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles pour la rentrée 2024 ou une rentrée après les vacances de Noël, de février ou de Pâques (enfants nés en 2021 ou 2022). Pour tous renseignements concernant les écoles, vous pouvez visiter notre site internet <https://rpieancechelun.toutemonecole.fr/> me contacter au 02 99 47 98 16 (le lundi) ou par mail :

eco35.ste-anne.eance@e-c.bzh

Très belles fêtes de fin d'année à tous,
Marie Baux, Chef d'établissement



LE P'TIT CASINO communiqué

Le dernier commerce de Chelun, le P'tit Casino, a été ouvert de nouveau en mai 2014. Depuis juillet 2016, Delphine ROSSARD gère l'activité de ce dernier. Aujourd'hui, le P'tit Casino est le lieu pour boire un café, manger, acheter du pain sur Chelun.

Grâce au soutien de l'association ASPC et de la municipalité, la gérante arrive à maintenir ce commerce à flot, mais les habitudes ayant changé sur la commune, une modification des jours et horaires d'ouverture s'imposent.

La gérante souhaite donner un second souffle à son activité, et décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le commerce sera ouvert du lundi au samedi, pour accueillir les clients. Le commerce sera fermé le dimanche. Menu ouvrier du lundi au vendredi inclus. Le jeudi reste le jour avec un repas à thème. Les clients auront également la possibilité de réserver des plats à emporter entre le lundi et le vendredi.

(Madame VAGAO, correspondante Ouest-France, fera paraître un article dans la presse)

Voici les nouveaux horaires d'ouverture :

- Lundi de 11h00 à 14h00
- Mardi de 9h30 à 14h00
- Mercredi de 11h00 à 14h00
- Jeudi de 9h30 à 14h00 et à partir de 18h00
- Vendredi de 9h30 à 14h00 et à partir de 18h00
- Samedi de 11h00 à 14h00



Delphine ROSSARD vous attend nombreux sur ces nouveaux créneaux.



Déploiement de la fibre optique à CHELUN

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur l'intégralité de la commune. L'ouverture commerciale interviendra d'ici la fin de l'été. Ainsi, plus de 220 foyers et entreprises bénéficieront de cette nouvelle technologie.

Pour connaître votre éligibilité, il faut vous rendre sur le site mega.bzh/fibre et renseigner votre adresse postale. Dans le cas où vous seriez éligible, il convient de contacter un fournisseur d'accès à internet pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

Comment se passe le démarchage commercial ?

Les fournisseurs d'accès à Internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90% du territoire breton et 60% de la population.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des Bretonnes et des Bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Roche aux Fées Communauté.



LA VIE ASSOCIATIVE

A. C. C. Amicale des Chasseurs Chelunais

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, l'ensemble de l'A.C.C tient à remercier l'intégralité des personnes ayant contribué à la réussite de notre vente à emporter qui s'est déroulée le 21 Octobre. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Côté chasse nous remarquons une légère baisse de la population de lièvres qui corrobore avec la recrudescence de la population de renards sur la commune mais également sur l'ensemble du département.

Je remercie toutes les personnes qui permettent à l'ACC de vivre à travers les manifestations et tout particulièrement par l'attribution de leurs terres.



Je profite de ce mot pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Le président
David SORIEUX

LA GAULE CHELUNAISE

Malgré le très mauvais résultat du dernier lâcher de truites (1^{er} octobre 2023), l'année écoulée, compte tenu de la bonne vente des permis de pêche, à la journée et à l'année, reste satisfaisante.



Nous vous donnons rendez-vous, pour l'année 2024 :

- Lâcher de truites "portion" le dimanche 28 avril à 7h30
- Ouverture de la saison le 1^{er} mai à 8h00
- Fermeture le jeudi 31 octobre inclus

Messieurs les pêcheurs, nous vous invitons à lire attentivement les règlements qui seront affichés dès l'ouverture.

La Gaule Chelunaise vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une bonne année 2024
Le président, Patrick Moreau



*Une image insolite !
On est aux Caves, il pleut.
Deux pêcheurs pêchent la truite.
Le vent se lève. La surface de l'eau est frémissante
sous la pluie. Pendant 6 à 8 minutes, un cercle
parfait se forme ... et disparaît en se refermant.
On cherche une explication !*



A. S. P. C.

Association de soutien au P'Tit Casino



L'ASPC s'est investie dans les préparatifs de la fête de Noël qui a remporté un vif succès de popularité avec la présence du Père Noël qui a ravi les petits ... et les grands.

Le maintien de notre dernier commerce est une volonté de la municipalité et de l'ASPC. Afin de répondre au mieux à la demande des usagers, les heures d'ouverture seront modifiées à compter du 1^{er} janvier 2024.



Projetons-nous en 2024 :

- Couscous + dessert à emporter : 9 Mars 2024
Les parts seront à retirer au P'Tit Casino entre 11h00 et 13h00



- L'Assemblée Générale de l'association est prévue le 15 janvier 2024 à 19h00 à la salle communale.

Merci à toutes et à tous pour votre investissement. Nous vous souhaitons un joyeux Noël et vous adressons également tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à vos familles.



La présidente et les membres de l'ASPC



*Crédit photos :
Sylvia Gallet*



U. N. C. Union Nationale des Combattants



L'association a commémoré le 11 novembre en "comité restreint".

Loin de s'enrichir de nouveaux adhérents, l'effectif du groupe a encore perdu deux membres :

- Claude Géra décédé le 5 juillet 2023
- Auguste Beccan, un des plus anciens adhérents, décédé le 9 novembre dans sa 87ème année. Auguste avait tenu les fonctions de vice-président et de trésorier pendant de longues années, à la satisfaction de tous.

En février 2024, à l'occasion de la choucroute, nous recueillerons les cotisations de l'année. La date vous sera communiquée en temps voulu.



Bonne année à toutes et à tous.

Le président
Louis Guilloux



CLUB SAINT ROCH



Le 26 octobre dernier a eu lieu le repas cantonal qui s'est déroulé à la salle "Unisson" de Bais organisé par le club des Aînés Ruraux de Bais. 7 adhérents de Chelun y étaient présents. En 2024, c'est au tour du Club St Roch de Chelun d'organiser ce même repas cantonal. Il aura lieu le **24 octobre 2024**, à Bais toujours et dans la même salle. Tous les adhérents y sont invités.



La traditionnelle galette des rois aura lieu le **17 janvier 2024** à la salle communale. Tous les adhérents y sont invités.

Le versement des cotisations pour l'année 2024 se fera à cette occasion.

Nous souhaitons tous nos meilleurs voeux à toutes et à tous.

Le président et le bureau

Distribution de la bûche de Noël



C. C. M. Cadets Chelun Martigné



Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2023 se termine et nous sommes déjà quasiment à la mi-saison footballistique 2023/2024 pour notre club des Cadets de Chelun Martigné.

Cette saison nos effectifs sont en pleine croissance. Nous sommes passés de 190 à 265 licenciés.

Le travail de Florian Gicquel salarié du club porte ses fruits.

Vous l'avez compris, le CCM est attractif tant sur le point de la convivialité que sur le point de la compétitivité.

De plus le club compte de plus en plus de sponsors et nous organisons pour les remercier, une journée de convivialité **le dimanche 21 janvier** autour d'un apéritif, d'un déjeuner et de 2 matchs seniors sur notre site de Martigné-Ferchaud.

Sur le plan sportif nos équipes jeunes ont largement bien figurées sur cette première partie de championnat avec à la clé une montée à la mi-saison pour notre équipe de U14U15 de foot à 11 .

Nos féminines seniors sont également en pleine progression et ont été mises à l'honneur en ouverture de notre soirée Pot au feu le samedi 25 novembre contre le leader Le Rheu et ont réalisées un superbe match avec à la clé un très intéressant match nul 2 à 2.

En ce qui concerne les équipes seniors, cette première partie de championnat est mitigée. L'équipe C évoluant en D4 dirigée par Benjamin Feurprier termine à la mi-saison 2^{ème} de son groupe.

L'équipe B évoluant en D2 dirigée par Dimitri Boisramé est classée 9^{ème} et sort d'une belle victoire contre le leader Retiers donnant nous l'espérons un nouvel élan pour la nouvelle année.

L'équipe A évoluant en R3 quant à elle, est en difficulté et pointe à 2 journées de la fin des matchs aller à l'avant dernière place du classement...l'effectif est très jeune et a énormément évolué cette saison. Il va falloir impérativement que les joueurs et l'entraîneur Philippe Corgne trouvent un nouvel élan et retrouvent la confiance en cette nouvelle année 2024...tout est encore possible et le CCM doit faire preuve de caractère pour inverser la tendance en régional 3...

Le CCM veut continuer à faire parler de lui en positif comme il le fait depuis 2016, il continue de se structurer, doit continuer d'être attractif, compétitif et également convivial.

Le CCM vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2024.
Jouer ensemble, Vivre ensemble, Grandir ensemble

Mikaël VIGNERON
Président du club du CCM





Marie-Christine MORICE et Christian SORIEUX organisent la 5^{ème} édition de la réunion des maires du canton de la Guerche-de-Bretagne

Marie-Christine Morice et Christian Sorieux avaient donné rendez-vous à tous les maires du canton, **le vendredi 10 novembre à Chelun** pour une soirée riche en échanges et en discussions.

C'est une promesse de campagne, deux fois par an, les conseillers départementaux du canton de la Guerche-de-Bretagne réunissent les maires de toutes les communes de leur territoire d'élection. C'était là, la **5^{ème} édition** de ce rendez-vous devenu un incontournable dans les agendas des élus.

Avec **28 maires présents**, ces derniers avaient répondu présent, pour parler de sujets d'actualité : **les violences faites aux élus** et **la situation des Ehpad** du canton. Tous ont tenu à rendre hommage à Guy Ferré et Pierre Breteau, leurs homologues et amis maires décédés quelques jours plus tôt. Une minute de silence a été respectée en leur mémoire.



La réunion s'est ouverte avec les interventions **des directeurs des Ehpad de Marcillé-Robert et de Retiers** pour évoquer la situation inquiétante dans laquelle se trouvent les établissements pour personnes âgées. La flambée du prix des énergies et des denrées alimentaires, couplée aux pénuries de personnels viennent mettre en danger les finances. Aussi, comment garantir que nos aînés puissent continuer d'être pris en charge avec dignité et humanité ?

Les violences faites aux élus durant leur mandat étaient aussi au cœur des discussions. Les conseillers départementaux avaient convié le **Sous-Préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré, Gilles Traimond**, ainsi que le **Lieutenant-Colonel Marcq** et le **Major Baudouin** de la brigade de Gendarmerie, tous les 3 ont présenté aux élus les dispositifs pour se prévenir des violences, mais aussi les recours possibles pour y faire face.

La discussion s'est ensuite focalisée sur le travail parlementaire et législatif visant à protéger les maires, présentée par la **Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Françoise Gatel**, qui a déclaré : « *Agresser un élu, c'est s'attaquer à la République* »

Elus en juin 2021 au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Marie-Christine Morice et Christian Sorieux ont pris le temps de faire **le tour de l'actualité départementale et de rendre compte de leur travail en commission et en session plénière** depuis la dernière réunion du 5 mai dernier à Etrelles. Les élus sont revenus sur les subventions versées sur le canton, pour les travaux routiers, la redynamisation des centre-bourgs ainsi que pour les aides aux collègues.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un repas convivial offert par les élus départementaux du canton en présence des anciens conseillers généraux.





ADMR MARTIGNÉ - RETIERS

Depuis janvier 2022 les ADMR de Martigné-Ferchaud et Retiers ont fusionné pour créer une nouvelle dynamique sur 12 communes. Le siège est à Retiers et une permanence est maintenue à Martigné-Ferchaud. L'association offre des services à domicile : aide à la personne, aide au repas, aide aux courses, entretien du logement, accompagnement social, garde d'enfants à domicile. Elle intervient auprès de tous les publics : personne âgée, situation de handicap, famille. Elle gère également depuis de nombreuses années la Micro-Crèche « Coccinelle » de Marcillé-Robert où cinq salariées accueillent les enfants du lundi au vendredi.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre de Soins Infirmiers et le Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'ADMR de Janzé, les services du Conseil Départemental 35 et la Communauté de Communes de la Roche aux Fées. Notre activité du SAAD, Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, comprend 44 salariées qui sillonnent ville et campagne, parfois dotées d'un véhicule de service ou bénéficiant d'indemnités kilométriques. Ce personnel intervient auprès de près de 300 usagers à leur domicile 365 jours par an. Quatre salariées administratives vous accueillent du lundi au vendredi. L'équipe bénéficie de réunions de service mensuelles et de formations régulières.

Afin de répondre aux demandes, nous recrutons régulièrement du personnel d'intervention pour différentes missions. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Notre association loi 1901, sans aucun but lucratif, accompagne la population du territoire depuis plus de 70 ans. C'est un Service Prestataire autorisé par le Conseil Départemental 35. L'association est animée par des bénévoles sur différentes missions notamment les visites de courtoisie pour être à l'écoute des bénéficiaires. L'aventure vous tente ? Venez nous rencontrer !

Nous pouvons également vous accompagner et vous orienter dans la recherche de financement pour ces prestations : Aide Personnalisée à l'Autonomie, Caisses de Retraite, Mutuelle (pour les personnes de plus de 60 ans) ; prestations CAF pour les familles (grossesse, naissance, maladie), pour la garde d'enfants à domicile ; Prestation Compensatrice du Handicap, prestation d'aide ménagère départementale pour les personnes en situation de handicap.

Renseignements et accueil à Retiers, 1 place Herdorf, 35240 Retiers, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et à Martigné-Ferchaud, 1 rue Corbin, permanence le mardi matin de 9 h à 12 h. L'après-midi sur rendez-vous. Téléphone : 02.99.43.45.33 et mail : martigne-retiers.asso@admr35.org



pour tous, toute la vie, partout

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS

ENTRETIEN
DE LA
MAISON



Recensement de la population

Vous allez être recensés en 2024

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, nous vous prions de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet, **à partir du 18 janvier 2024**.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Madame Armelle MENEUST, résidente à CHELUN, sera notre agent recenseur.



Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.





SMICTOM

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une nouvelle filière de tri va ouvrir dans les déchèteries

Dans l'objectif de limiter la quantité de déchets déposés dans les Valoparcs et déchèteries de proximité, finissant en enfouissement, une nouvelle filière va être mise en place à partir de fin octobre : le tri des plastiques rigides. Cette filière permettra à de nombreux déchets constitués uniquement de plastique d'être valorisés pour connaître une seconde vie. Ces derniers seront valorisés et transformés en billes plastiques, permettant d'être réutilisés pour de nouveaux objets en plastique. Alors pour votre prochain passage en déchèterie, vérifiez bien la filière de tri la plus adaptée pour les déchets que vous y déposez !

2024 : le SMICTOM acceptera toujours vos tontes de pelouse en déchèterie

Le SMICTOM acceptera toujours les tontes de pelouse en 2024 sur tous les sites (Valoparcs et déchèteries) de son territoire. En effet, une information contraire a pu être transmise ces derniers mois. Ce sont uniquement les déchèteries du territoire de Rennes Métropole qui sont concernées par cette interdiction à partir du 1^{er} janvier 2024.

Tri et réduction des déchets : Le SMICTOM recherche des foyers témoins

La meilleure parole, c'est la vôtre ! Le SMICTOM recherche des témoignages afin de partager les retours des habitants via ses outils de communication (site internet, magazine, réseaux sociaux, etc...).

Vous êtes engagé dans la réduction des déchets ? Vous pratiquez le tri, le compostage, le zéro déchet, le réemploi ? Vous avez changé de mode de collecte (bac ou borne) ? Vous souhaitez partager votre expérience, vos difficultés, bonnes surprises ou encore vos trucs et astuces auprès des habitants du territoire ? Contactez le SMICTOM : communication@smictom-sudest35.fr



SMICTOM

Le tri des biodéchets :

DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

À partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets va être généralisé dans les 67 communes du territoire du SMICTOM. Cette nouvelle obligation va amener les usagers à changer certaines habitudes de tri : pour accompagner ces changements, le SMICTOM va déployer différentes solutions de tri des biodéchets.

LES BIODÉCHETS, UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRI

Avant tout, les biodéchets, qu'est-ce que c'est ? D'après l'ADEME, les biodéchets sont composés de deux branches :

- **Les déchets verts** : tonte de pelouse, feuilles mortes, branches...
- **Les déchets alimentaires** : épiluchures de fruits et légumes, coquilles d'oeuf, marc de café...

À l'heure actuelle, les déchets alimentaires représentent **34% du volume de déchets dans votre sac d'ordures ménagères**. Il y a donc matière à valoriser et à réduire dans tous les foyers ! En plus de réduire le volume du sac noir, trier à la source vos biodéchets permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

- **Valoriser ses déchets** : Grâce au compostage, les habitants peuvent recycler leurs déchets eux-même, en créant de l'engrais de qualité pour le jardin, le potager et les plantes d'intérieur.
- **Réduire son impact environnemental** : En permettant à des déchets d'avoir une seconde vie, tout en minimisant son circuit de valorisation, et ainsi la pollution qui peut être associée à cette logistique (transport, transformation...).
- **Appliquer une obligation réglementaire** : En effet, le tri à la source des biodéchets est une obligation déployée à échelle nationale pour toutes les collectivités ayant la compétence de collecte. Elle est issue de la loi AGECE 2020.

RAPPEL DE LA LOI

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 relève de nouveaux défis en matière d'économie circulaire, visant à responsabiliser les producteurs et les usagers quant à leur consommation et à la production de leurs déchets. De nombreuses mesures et obligations ont été mises en place grâce à cette loi : les extensions de consignes de tri des emballages, la mise en place du bonus réparation pour les textiles et appareils électriques/électroniques, l'arrêt de la vaisselle jetable dans la restauration...

Le tri à la source des biodéchets rejoint cette dynamique en incitant les habitants à valoriser leurs biodéchets par le biais du compostage notamment.



SMICTOM

RÉDUIRE LES DÉCHETS : UN ENGAGEMENT À LONG TERME

La réduction et la valorisation des déchets est un enjeu de taille, que le SMICTOM relève chaque année avec de nouveaux projets. Le tri à la source des biodéchets s'inscrit dans cette dynamique en ancrant cette nouvelle filière dans la continuité d'autres mesures :

- **2018 : Mise en place de la TEOMi**
- **2022 : Passage de la collecte une semaine sur deux**
- **2023 : Extension des consignes de tri**

Depuis plusieurs années, le syndicat propose déjà aux habitants de trier leurs déchets alimentaires en facilitant leur accès à des dispositifs de compostage : composteur individuel, composteur collectif, lombricompostage... Depuis 2012, année à laquelle ont démarré les distributions, **le SMICTOM a distribué plus de 10 000 composteurs dans tout le territoire**. À partir du 1er janvier 2024, les actions de prévention seront donc intensifiées pour permettre à un plus grand nombre de foyers de trouver la solution qui lui convient.

LES SOLUTIONS DE TRI POUR LES DÉCHETS VERTS

Comme toute filière, les biodéchets ont également des consignes de tri. Ces consignes sont différentes en fonction des déchets verts et des déchets alimentaires. Pour le tri et le traitement des déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes, branches...), plusieurs solutions existent déjà :

- **Le compostage** : C'est la solution de proximité simple et accessible. Elle permet de composter tous types de déchets verts en grande quantité et rapidement, directement dans le jardin.
- **Le mulching** : Spécifique à la tonte de pelouse, le mulching repose sur le principe de laisser la pelouse tondue au sol tel quel, en retirant le bac de récupération de la tondeuse. La couche de pelouse tondue, en restant au sol, permettra de protéger et de nourrir ce dernier.
- **Le broyage** : Après avoir coupé des haies ou des arbres, il est possible de les broyer pour les utiliser en paillage au pied d'arbres ou de massifs. Ils sont ainsi valorisés directement dans le foyer. Le SMICTOM, avec des enseignes du territoire, propose des bons de réduction pour louer des broyeurs.
- **Le dépôt en déchèterie** : Le dépôt des déchets verts en déchèterie permet la valorisation de ces derniers en amendement agricole sous deux formes :
 1. En compost grâce à une **plateforme de compostage industrielle**.
 2. En **couverture végétale** : La couverture végétale est une méthode par laquelle les déchets verts sont broyés et dispersés sur des parcelles agricoles.



p.3 DOSSIER DE PRESSE - Tri à la source des biodéchets



SMICTOM

Quelles solutions de tri des déchets alimentaires **SONT PROPOSÉES PAR LE SMICTOM ?**

Pour faire face aux différentes problématiques de chaque foyer du territoire : maison individuelle avec jardin, appartement sans jardin, habitat dans une zone sans espaces verts... Le syndicat propose des solutions de tri qui s'adaptent à toutes les contraintes possibles et imaginables. Voici les solutions proposées aux habitants pour trier leurs déchets alimentaires :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Composter dans un bac est la solution la plus simple et la plus courante, qui s'adapte à tous types de jardins.

- **AVANTAGES** : Il prend peu de place, permet de composter rapidement de grandes quantités de déchets, et d'enrichir le jardin.
- **COMMENT FAIRE ?** Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits, accompagnés d'une formation gratuite. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur les différentes communes du territoire.
- **COMMENT LES VALORISER ?** En extérieur, l'amendement au sol est la solution la plus simple si un foyer a un jardin ! En ajoutant le compost dans la terre, sur la pelouse ou dans un potager, cela permettra de nourrir et de fertiliser le jardin. Il peut aussi être utilisé comme paillis au pied des arbres.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Si un foyer n'a pas de jardin, le compostage partagé est l'alternative parfaite !

- **AVANTAGES** : Il permet de composter sans jardin, de créer du lien avec ses voisins, et de récupérer du compost pour les jardins et potagers partagés.
- **COMMENT FAIRE ?** Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM.
- **COMMENT LES VALORISER ?** Grâce à l'amendement au sol en espace vert, jardin et potager partagé.

LE LOMBRICOMPOSTAGE



Il est possible de composter ses déchets alimentaires en intérieur. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.

- **AVANTAGES** : Il permet de composter sans jardin, il n'y a pas besoin de retourner les déchets, et il ne produit pas d'odeur.
- **COMMENT FAIRE ?** Le SMICTOM propose un bon de réduction de 50% sur l'achat d'un lombricomposteur.
- **COMMENT LES VALORISER ?** Si un foyer composte en intérieur grâce au lombricompostage, il pourra rapidement obtenir deux formes de compost :
 - Du compost solide, qui grâce à l'action des vers, sera riche en nutriment. Ce compost peut venir



SMICTOM

nourrir des plantes d'intérieur ou bien les espaces verts environnant du foyer (jardin public, potager partagé...).

- Du compost liquide, qui s'utilise en appartement pour nourrir les plantes d'intérieur.

LA BORNE D'APPORT VOLONTAIRE



La borne d'apport volontaire peut être proposée dans le cas où plusieurs foyers ne peuvent pas composter en intérieur, et n'ont pas accès à un espace vert à proximité pour mettre en place un espace de compostage partagé. La borne est une **solution de «dernier recours»**, réservée exclusivement aux zones agglomérées denses (hypercentre et bourg dense). Ce système ne sera **mis en place uniquement sur certaines zones du territoire, et en concertation entre la commune et le SMICTOM.**

- **QUELLE VALORISATION POUR CES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?** Pour la collecte en apport volontaire, la question de la valorisation sera gérée par un prestataire externe et en lien étroit avec le SMICTOM. À l'heure actuelle, le syndicat étudie les possibilités existantes, et deux pistes de valorisation sont privilégiées :
 - **La méthanisation** : Elle consiste à rassembler une grande quantité de biodéchets dans un milieu sans oxygène, pour qu'ils se dégradent. Ce processus produira un biogaz, qui sera ensuite valorisé pour produire de l'électricité et de la chaleur. Le produit restant sera du «digestat», utilisable comme fertilisant naturel car riche en matière organique et minéraux.
 - **Le compostage** : De même que dans les foyers mais à plus grande échelle, le compost sera regroupé sur une plateforme de compostage industrielle, pour ensuite être utilisé pour des activités agricoles.

Un plan de déploiement **ADAPTÉ AU TERRITOIRE**

Pour répondre à la réglementation et proposer aux habitants des solutions adaptées à leurs contraintes du quotidien, le syndicat a élaboré un plan de déploiement. Ce plan a été construit pour répondre à plusieurs problématiques :

- **Privilégier les solutions de proximité, à savoir le compostage individuel et partagé.** Ces solutions sont les plus pratiques et simples à mettre en place en termes de logistique. La logique des solutions de proximité est de permettre aux habitants d'être autonomes une fois que leur solution de compostage est installée, cette dernière n'ayant pas besoin d'un acteur extérieur pour la collecte ou le traitement des biodéchets.
- **Répondre au plus proche des besoins des habitants et des communes**, afin de mettre en place des solutions de compostage efficaces et pérennes.
- **Proposer des solutions qui s'adaptent à la typologie «mixte rurale» du territoire du SMICTOM.** Les 67 communes du syndicat sont composées à la fois de grandes communes comptant plusieurs milliers d'habitants avec des zones agglomérées très denses, comme des



CLIC Roche aux Fées

Le CLIC, un lieu de proximité incontournable

Vous êtes une personne de plus de 60 ans, une personne en situation de handicap ou un proche aidant, le CLIC vous informe et vous accompagne.

Vous avez des questions sur les aides que vous pouvez demander pour faciliter le quotidien des personnes de plus de 60 ans ? Vous avez besoin d'être accompagné pour remplir votre dossier MDPH, votre dossier d'aide à l'autonomie ? Vous souhaitez en savoir plus sur les aides réservées aux aidants, les ateliers de prévention ou encore les structures d'hébergement et les services de soins à domicile ?

Votre CLIC est là pour vous et vos proches !

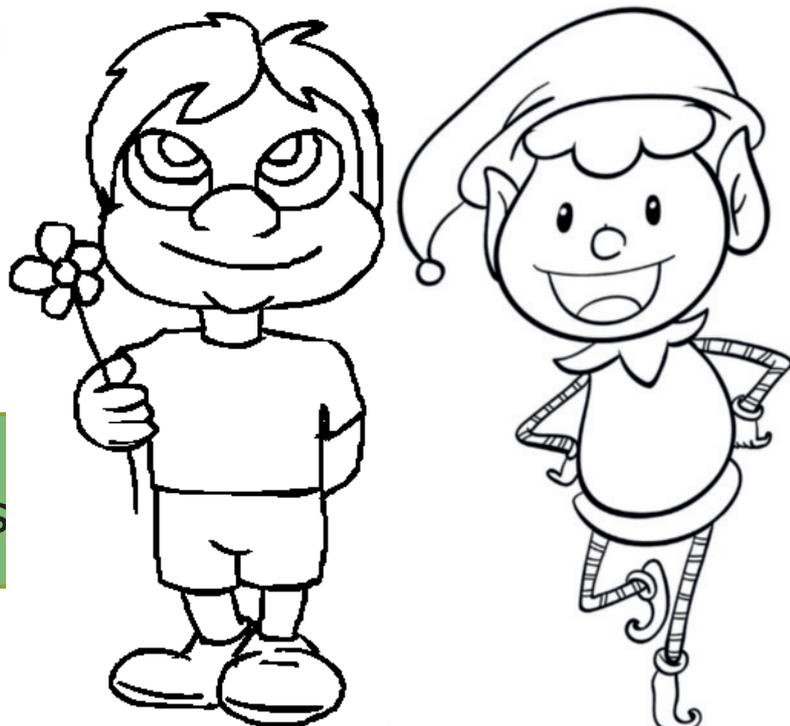
Informations, écoute, conseils et orientation, vous trouverez au CLIC une aide personnalisée et gratuite.

Derrière le mot CLIC (Centre Locaux d'Information et de Coordination), ce sont des professionnels **qui répondent à vos besoins**, vous informent de vos droits et vous accompagnent dans vos démarches **en lien avec l'avancée en âge**. En tant qu'antenne de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ils vous accompagnent également pour la constitution et le suivi de votre dossier.

Appelez le **CLIC de la Roche aux Fées** au **02.23.55.51.44**, les professionnels vous accueillent sur rendez-vous :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h à la maison de santé de La Guerche de Bretagne
- Le lundi après-midi de 15h à 17h à la maison de santé de Martigné-Ferchaud
- Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h aux Halles de Janzé
- Le jeudi de 9h à 12h à la mairie de Retiers

Pour toutes vos questions, ayez le DÉ - CLIC !



Coloriage
pour les enfants



État Civil



Monsieur Auguste BECCAN, le 9 novembre 2023
Ancien Conseiller Municipal

Informations diverses

Le secrétariat de la mairie sera fermé du samedi 16 décembre au jeudi 28 décembre inclus

Recensement des jeunes citoyens

Tout jeune Français doit se faire recenser à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire (munis de leur livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile des parents).

La Mairie lui remettra alors une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Ce recensement permet également à l'administration de le convoquer à sa Journée Défense et

Démarchage abusif

Des personnes travaillant pour des entreprises démarchent par téléphone ou à votre domicile, pour vous vendre des panneaux solaires ou autres nouvelles éco énergies.

Ces entreprises n'ont pas été autorisées par la municipalité à faire du démarchage à CHELUN. Sachez que nous vous tiendrons informés si cela devait se produire.

En outre, des vols et des effractions ont eu lieu récemment sur la commune. Soyons vigilants et n'hésitez pas à prendre l'immatriculation de certains véhicules suspects.

Si vous ne souhaitez pas être dérangé, vous pouvez consulter le site gouvernemental : <https://www.service-public.fr/> et déclarer ces démarchages ou appeler le 33 700 qui est la plateforme officielle de lutte contre les spams vocaux et SMS.



Joyeuses fêtes

Et bonne année 2024